

VILLE  
DE  
PAMIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS MUNICIPALES**

N° : 23-073

DEMANDE DE  
SUBVENTION

PLAN PLURIANNUEL  
DE RESTAURATION  
DES ARCHIVES

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L 2122-22 susvisé,

Vu le soutien apporté par la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) pour la restauration des documents d'archives,

Vu le projet de mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration des archives municipales de Pamiers,

La ville de Pamiers sollicite la DRAC Occitanie pour aider au financement de la mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration des archives municipales de Pamiers pour 2024 selon le plan de financement suivant :

PARTICIPATION FINANCIERE DES PARTIES		
Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC)	2250€	50%
Ville de Pamiers	2250€	50%
TOTAL	4500€	100%

**DECIDE :**

**Article 1er :** De valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

**Article 2 :** De solliciter la subvention auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) Occitanie pour un montant de 2250€.

**Article 3 :** D'autoriser le Maire à intervenir dans la signature de tous les documents nécessaires à la présente.

**Article 4 :** La présente est inscrite au registre des décisions municipales.

Fait en l'Hôtel de Ville, le quinze septembre deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme

PAMIERS, le 15-09-2023

Le Maire  
Frédérique THIENNOT



Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le  
après transmission en Préfecture le  
après publication le **27 SEP. 2023**  
ou après notification le

Boîte de réception en préfecture  
09-210902250-20230915-23\_16542-BF  
Date de télétransmission : 21/09/2023  
Date de réception préfecture : 21/09/2023